

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE LEFEBVRE**

2015-06-01 Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal de Lefebvre tenue à la salle du Conseil Municipal le 1^{er} jour du mois de juin 2015 à 20:00 heures formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire à laquelle séance sont présents:

Monsieur le Maire, Claude Bahl

Les conseillers:

Lina Lacharité, Rachel Laflamme, Roger Tessier et François Parenteau

Le conseiller Luc Bessette est présent à partir de 20 :20 heures

Le conseiller Denis Laroche est absent

Madame Julie Yergeau, secrétaire-trésorière est aussi présente.

(15-06-110) ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition du conseiller François Parenteau et appuyé par la conseillère Lina Lacharité et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

(15-06-111) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal tenue le 4^e jour du mois de mai 2015 soit accepté tel que rédigé.

(15-06-112) ADOPTION PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par le conseiller Roger Tessier et appuyé par la conseillère Rachel Laflamme et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil Municipal tenue le 11^e jour du mois de mai 2015 soit accepté tel que rédigé.

(15-06-113) APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller François Parenteau et appuyé par le conseiller Roger Tessier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes à payer, présentés par la secrétaire-trésorière pour le mois de juin 2015 soient acceptés et payés.

Les dépenses incompressibles, les dépenses autorisées par le conseil et les dépenses autorisées selon la délégation à la secrétaire-trésorière totalisent la somme de 108 540.69\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE SELON LE RÈGLEMENT 362

La secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses autorisées par la secrétaire-trésorière selon le règlement numéro 362.

Les dépenses autorisées totalisent une somme de 4 421.10\$.

Une copie de la liste a été remise à chaque membre du conseil et aux gens présents.

REDDITION DE COMPTES DES INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX 2014

Conformément à l'Arrêté du ministre des Affaires municipales et des Régions concernant l'établissement d'indicateurs de gestion relatifs à l'administration de certains organismes municipaux en date du 15 février 2012, Monsieur Claude Bahl, maire, présente un rapport des résultats sur les indicateurs de gestion municipaux 2014. Dont copie est jointe à la présente reddition de comptes pour en faire partie intégrante comme annexe « A ».

(15-06-114) RECONSTRUCTION DU PONT P-02305 / 8^E RANG

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec souhaite procéder à des travaux de reconstruction du pont P-02305 situé sur le 8^e rang;

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec a rencontré la municipalité et les propriétaires riverains pour présenter le projet de reconstruction de ce pont;

CONSIDÉRANT que le projet ne contrevient pas à aucun règlement municipal;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : François Parenteau

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre accepte le principe de réalisation des travaux de reconstruction du pont P-02305 tel que présenté à la réunion du 12 mai dernier entre la municipalité et le MTQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-06-115) ENTRETIEN CHEMIN DU 12^E RANG

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire du rechargement dans le chemin du 12^e rang pour améliorer son état;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la municipalité achète 20 voyages de gravelle sassée de Excavation André Provencher Enr. au coût de 138.80.\$/voyage incluant le matériel et le transport plus les taxes;

Que Jean-Pierre Carpentier Enr. fasse l'épandage avec une niveleuse;

Qu'un nouveau poste budgétaire soit créé au budget 2015 soit « (02-320-08-521) RECHARGEMENT 12^E RANG »;

Qu'un transfert de compte soit effectué au montant de 4 000.\$, pris dans le poste budgétaire (02-320-07-521) et affecté dans le poste budgétaire (02-320-08-521) :

(02-320-08-521) 4 000.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-07-521)

Qu'une somme de 4 000.\$ soit allouée pour ces dépenses, prise dans le poste budgétaire (02-320-08-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-06-116) TRAVAUX CORRECTIFS 7^E RANG

CONSIDÉRANT que suite aux travaux de réfection de la route O'Brien dans la Municipalité de L'Avenir, la Municipalité de Lefebvre doit faire des travaux à l'intersection du 7^e rang et du nettoyage de fossé dans ce rang;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Roger Tessier

IL EST RÉSOLU que la municipalité enlève le ponceau de chemin dans le 7^e rang à l'intersection de la route O'Brien;

Que du nettoyage de fossé soit fait dans le 7^e rang à partir de l'intersection de la route O'Brien pour permettre l'égouttement de la route O'Brien sur une longueur approximative de 300 mètres;

Que Excavation Yergeau Enr. fasse les travaux et fournisse le matériel nécessaire;

Que des transferts de comptes soient effectués au montant de 5 560.\$, pris dans les postes budgétaires (02-320-01-629) et (02-460-00-529) et affecté dans le poste budgétaire (02-320-02-521) :

(02-320-02-521) 2 700.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-320-01-629)

(02-320-02-521) 2 860.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-460-00-529)

Qu'une somme de 6 100.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-02-521).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Le conseiller Luc Bessette arrive à 20H20.

(15-06-117) RÉPARATION ACCOTEMENT 8^E RANG

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de réparer l'accotement du chemin dans le 8^e rang sur une longueur de 20 pieds étant donné qu'il s'est affaissé;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que Excavation Yergeau Enr. fasse les travaux de réparation de l'accotement dans le 8^e rang et fournisse le matériel;

Qu'une somme de 700.\$ soit allouée pour cette dépense, prise dans le poste budgétaire (02-320-00-649).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-06-118) DEMANDE DE DÉDOMMAGEMENT CONCERNANT LA FERMETURE DU PONT P-02303

CONSIDÉRANT la fermeture inattendue en décembre dernier du pont P-02303 situé sur le route O'Brien;

CONSIDÉRANT que la municipalité a dû installer une virée temporaire près du pont pour les véhicules lourds tel que la déneigeuse, les camions pour la collecte des matières résiduelles, les véhicules d'urgence ainsi que les autobus;

CONSIDÉRANT que la dépense nette des travaux pour la virée s'élève à 4 632.76\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité a payé des sommes supplémentaires à Excavation Yergeau Enr. concernant l'entretien des chemins d'hiver puisque l'entrepreneur devait parcourir une distance, non prévue à son contrat, sur le chemin de détour soit le 10^e rang qui est à l'entretien du MTQ;

CONSIDÉRANT que la dépense nette des frais supplémentaires pour l'entretien des chemins d'hiver s'élève à 4 776.92\$;

Proposé par : Luc Bessette

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU par le conseil municipal de demander une compensation financière au Ministère des Transports du Québec au montant de 9 409.68\$ pour les dépenses excédentaires et imprévues découlant de la fermeture du pont P-02303 sur la route O'Brien.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-06-119) MODIFICATION À L'ENTENTE DE SERVICES POUR LA PRISE D'ANALYSES D'EAU AVEC LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Lefebvre a une entente avec la Municipalité de Wickham concernant le prélèvement des échantillons d'eau des puits;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Wickham désire réviser le tarif prévu à sa résolution 2014-02-077;

Proposé par : François Parenteau

Appuyé par : Luc Bessette

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre accepte le nouveau tarif proposé par la Municipalité de Wickham soit :

- qu'à compter du 1^{er} juillet 2015 un tarif forfaitaire de 40.\$ par visite plus les frais de déplacement pour prélever 2 échantillons d'eau (École et Centre Communautaire) aux 2 semaines
- que ce tarif soit indexé de 2% annuellement à compter du 1^{er} janvier 2016.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-06-120) DEMANDE D'APPUI MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-KINGSEY/ RÈGLEMENT SUR LES CONDITIONS POUR EXERCER AU SEIN D'UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey demande l'appui des municipalités dans sa démarche concernant la modification au règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal;

CONSIDÉRANT que le Ministère de la Sécurité Publique (MSP) désire modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal*;

CONSIDÉRANT que le MSP est d'avis que le transport de l'eau jusqu'au lieu de l'incendie constitue un maillon indissociable de la chaîne des interventions de sauvetage ou d'extinction d'un incendie et que le camion-citerne est clairement visé par les orientations ministérielles en cette matière comme étant un équipement essentiel d'intervention du pompier lorsqu'il n'y a pas de système d'alimentation en eau disponible sur place pour ce faire;

CONSIDÉRANT que les modifications du MSP obligeront l'obtention de la formation de Pompier 1 pour les conducteurs de camion-citerne pour le transport de l'eau;

CONSIDÉRANT que le premier travail des pompiers est de sauver des vies et que les personnes formées pour combattre les incendies devraient tous être au combat de celui-ci;

CONSIDÉRANT que le conducteur du camion-citerne n'entre pas dans le périmètre de combat;

CONSIDÉRANT que les directeurs (13) des SSI de la MRC de Drummond maintiennent qu'un bon conducteur d'expérience, souvent plus aguerri que le personnel en place pour combattre les incendies, ne devraient pas être dans l'obligation d'obtenir la formation Pompier 1 pour conduire un camion-citerne pour le transport de l'eau mais que le contenu actuel de la section 1 de la formation Pompier 1 serait suffisant;

CONSIDÉRANT que dans les villes et municipalités de moindre importance le recrutement est difficile et ardu;

CONSIDÉRANT que les personnes qualifiées pour conduire ce genre de véhicule sont une denrée rare et que cette opportunité valable libère un pompier dûment formé pour le combat des incendies ou du sauvetage;

CONSIDÉRANT que selon l'article 40 de la Loi sur la sécurité incendie, puisque celui qui dirige les opérations peut réquisitionner des moyens de secours privés nécessaires lorsque les moyens de services sont insuffisants, ceux ou celles appelés à assister n'auront certainement pas la formation de Pompier 1;

Proposé par : Rachel Laflamme

Appuyé par : Lina Lacharité

IL EST RÉSOLU que la Municipalité de Lefebvre appui la démarche de la Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey en demandant au Ministère de la Sécurité Publique de ne pas modifier le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* afin d'obliger le conducteur de camion-citerne à l'obtention de sa formation Pompier 1;

Que la présente résolution soit expédiée à Madame Lise Thériault, Ministre de la Sécurité Publique, à la Fédération québécoise des municipalités, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

(15-06-121) TRANSFERTS DE COMPTES

CONSIDÉRANT que des virements de crédits doivent être effectués aux postes déficitaires au budget;

Proposé par: Roger Tessier

Appuyé par : Rachel Laflamme

IL EST RÉSOLU que conformément à la recommandation de la secrétaire-trésorière, le Conseil autorise les virements de crédits aux postes déficitaires au budget, soit les postes budgétaires suivants:

(02-190-00-990) 136.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-230-00-310)

(02-702-31-670) 200.\$ pris dans le poste budgétaire
(02-702-32-447)

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

PÉRIODE DE QUESTIONS

CORRESPONDANCE AUX ARCHIVES

- MRC de Drummond : Projet de modification au schéma d'aménagement
- Ministre des Transports : Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- Rapport annuel 2014 du Comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore

(15-06-122) LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance proposée par le conseiller François Parenteau et appuyée par la conseillère Lina Lacharité à 21:00 heures.

Signé: _____
Claude Bahl, maire

Signé: _____
Julie Yergeau, secrétaire-trésorière